



Message du Conseil communal au Conseil général N° 93 du 29 mai 2017

OBJET : Approbation des comptes communaux 2016 de la Commune de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (Message N° 93 du Conseil communal au Conseil général du 29 mai 2017).

Introduction

Le compte de fonctionnement de l'année 2016 de la Commune mixte de Haute-Sorne présente un bénéfice de Fr. 377'236.57 alors que le budget correspondant, accepté par le Conseil général, tablait sur un excédent de charges de Fr. 21'920.-.

En marge du résultat positif du compte de fonctionnement, le Conseil communal relève que plusieurs investissements ont été réalisés pour un montant brut 1.83 mios.

Le Conseil communal tient toutefois à faire observer que les années à venir seront difficiles pour la gestion des finances communales. Par conséquent, il demeurera attentif et maintiendra la pression sur les dépenses. Il veillera également au respect du budget.

La vérification des comptes, effectuée par la fiduciaire BDO, s'est déroulée les 20, 21 et 24 avril 2017. Elle fait l'objet d'un rapport. Lors de cet audit les écritures de clôture relatives aux reclassements comptables, aux dissolutions et attributions à des provisions et à des fonds, aux amortissements complémentaires, ont été validées et respectent le cadre légal.

Présentation

Les comptes 2016 de la commune mixte de Haute-Sorne présentent un excédent de produits :

<i>en francs</i>	Comptes 2015	Budget 2016	Comptes 2016
<i>CHARGES</i>	28'375'067	26'995'270	29'424'869
<i>REVENUS</i>	29'004'660	26'973'350	29'802'106
<i>EXCEDENT</i>	629'593	- 21'920	377'237

La variation entre budget et comptes 2016 est de Fr. 399'157

Dépassements budgétaires – cadre légal

Les dépassements budgétaires sont soumis au Conseil Général conformément à l'art. 29 ch. 12 let. a) du RO de la commune de Haute-Sorne

Art. 29 *Le conseil général a en particulier les attributions suivantes :*
12. *Il vote les crédits supplémentaires :*
a) *En cas de dépassement de crédit budgétaire pour autant qu'ils dépassent de 10% les charges totales portées au budget ou les 10% du poste budgétaire concerné mais au moins 50'000 francs. Les dépréciations supplémentaires ne sont pas considérées comme dépassement de crédit ;*

Les dépassements budgétaires se calculent par classification fonctionnelle et non par ligne budgétaire et sont donc traités de cette manière.

Charges liées

Les participations communales aux charges cantonales concernent l'Action sociale, l'AVS, les mesures contre le chômage et l'enseignement. Elles se calculent en fonction du nombre d'habitants total des communes jurassiennes.

- Les charges concernant l'enseignement (rubrique 0590.351.00) présentent une dépense nette de Fr. 6'634'696.50, soit Fr 40'303.50 de moins que la somme portée au budget.
- Les coûts admis à la répartition des charges de l'Action sociale continuent d'augmenter et ceci à l'échelle cantonale. Pour 2016 la participation de la commune de Haute-Sorne se monte à Fr. 2'441'663.-, d'où une charge supplémentaire de Fr. 302'363.-. Ce montant comprend également l'augmentation des frais de fonctionnement de la crèche/UAPE de Fr. 166'169.-
- La contribution communale à l'AVS, AI et PC est de Fr. 1'809'812.-, soit Fr. 87'688.- de moins que la prévision budgétaire correspondante.
- La participation annuelle aux mesures relatives au marché du travail s'élève à Fr. 193'677.- alors que le budget prévoyait une dépense de Fr. 196'000.-.

Respect du budget et maîtrise des dépenses

Au terme de l'exercice sous revue, il est important de relever certains écarts entre le budget et les comptes qui s'expliquent principalement par des dépenses non réalisées, des produits supplémentaires ou encore d'amortissements supplémentaires.

Les variations constatées se résument ainsi :

Les nombres positifs = charges en moins ou produits en plus
 Les nombres négatifs = charges en plus ou produits en moins

01.	Bureau de vote / CC / CG / Commissions / Personnel administratif / Charges sociales	Fr.	50'300
	Frais adm. / émol. et permis de construire	Fr.	- 65'400
02.	Entretien routes	Fr.	- 12'000
	Eclairage public	Fr.	- 19'000
	Aménagement du territoire	Fr.	- 10'300
	PAC – Soulce-Undervelier	Fr.	- 10'100
03.	Affaires juridiques, Police, PC	Fr.	- 15'900
05.	Ecole primaire – Service de l'école - Trp. scolaires	Fr.	- 9'000
	Complexes scolaires	Fr.	- 29'500
	Répartition ESHS	Fr.	- 37'700
	Charges de l'enseignement	Fr.	- 6'100
06.	Chapitre « Aide sociale »	Fr.	207'600
07.	Foires, marchés, concours	Fr.	- 800
	Tourisme / dév. économique	Fr.	- 54'000
08.	Intérêts	Fr.	- 75'700
	Dépréciations et amortissements (suppl.)	Fr.	758'659
	Produits financiers – intérêts et redevances	Fr.	- 94'700
	Immeubles communaux – entretien	Fr.	4'400
12.	Inhumations	Fr.	6'800
	Total des dépenses non réalisées, recettes et amortissements supplémentaires (charges)	Fr.	587'500
	Recettes fiscales supplémentaires (produits)	Fr.	986'657
	Variation entre budget et comptes 2016	Fr.	399'157

Impositions

Le revenu net global des impositions s'élève à 18.70 mios, il est supérieur de 0.98 mios au montant porté au budget. Il est supérieur de Fr. 562'400 au montant de l'exercice 2015.

Les variations constatées durant l'exercice sous revue sont énumérées rubrique après rubrique sous le chapitre 9 du rapport.

Il est cependant important de rappeler que pour les rubriques relatives aux impôts sur le revenu et sur la fortune de Personnes Physiques les prévisions budgétaires 2016 ont été établies sur la base de la projection élaborée par le service des contributions. (c.f. extrait ci-dessous)

Décompte intermédiaire 2016 et 1^{ère} série décisions s./ « décès/départs » (16.12.2016) / hypothèse b)

Revenu personnes physiques :	Fr. 10'705'000.00 (quotité 2.10)	///	2.28%
Fortune personnes physiques :	Fr. 617'000.00 (" 2.10)	///	1.29 %

Au terme de l'exercice comptable, il s'avère que le montant d'impôt facturé est supérieur aux prévisions, soit Fr. 365'000 sur le revenu des PP et Fr. 178'900 sur la fortune des PP, ce qui représente une variation de Fr. 543'900.

Comme déjà relevé dans le rapport 2015, les mesures OPTI-MA ont un effet direct sur la rétrocession des impôts frontaliers, qui accuse un « manquo » par rapport au budget de Fr. 60'100 et qui sont en recul de Fr. 83'900 par rapport à l'exercice 2015.

Pour ce qui est des impôts des personnes morales (PM), la baisse des rentrées prévue lors de l'élaboration du budget s'est effectivement réalisée, ce qui représente une baisse de Fr. 77'700 par rapport à l'exercice 2015.

Les autres rentrées liées à la fiscalité sont réparties entre les variations d'impôts, soit la différence entre les diminutions ou les augmentations découlant des taxations définitives rendues dans le courant de l'année 2016 (Rôle d'impôts de 2015 et antérieurs), les partages d'impôts qui relèvent de la responsabilité du Bureau des personnes morales aux Breuleux, les autres impôts (prestations en capital et gains de fortune.

La rubrique concernant les éliminations d'impôts et rachat d'ADB tient compte d'une augmentation de la provision pour perte d'impôts de Fr. 96'500.

Il faut également relever que l'exercice 2016 a bénéficié d'une très forte contribution du fonds de péréquation.

	2015	2016
o Reçu du fonds de péréquation	Fr. 1'726'950.-	Fr. 2'256'945.-
o ./ charges de centre	Fr. 216'256.-	Fr. 222'145.-
o Subside d'aide à la fusion	Fr. 240'000.-	Fr. 240'000.-
Ce qui représente au total :	Fr. 1'750'694.-	Fr. 2'274'800.-

Produits extraordinaires

Pour l'exercice sous revue, on peut constater les produits extraordinaires suivants :

- Revenus de la fiscalité
- Subside d'aide à la fusion à raison de Fr. 240'000.- par an durant 5 ans.

09. Fiscalité – encaissements complémentaires	Fr. 746'650
Subside d'aide à la fusion	Fr. 240'000
Total produits extraordinaires	Fr. 986'650

Conclusion

Municipalité

L'exercice comptable 2016 présente un excédent de recettes de Fr. 377'236.77.

Résultat de l'exercice 2016	Budget 2016	Comptes 2016
Bénéfice brut avant amortissements	1'667'380	2'859'032
Amortissements patrimoine administratif (331)	- 970'300	- 959'785
Amortissements patrimoine financier (330)	- 681'800	- 628'020
Bénéfice brut	15'280	1'221'227
Amortissements supplémentaires	-	- 217'714
Amortissements du découvert	-	- 905'239
Dissolution de réserves comptables	-	361'014

Attributions à des réserves comptables	- 37'200	- 132'047
Résultat	- 21'920.00	377'237

Ecart budget 2016 / comptes 2016 **399'157**

Nous pouvons relever que la municipalité bénéficie, malgré un fléchissement des impôts des Personnes Morales, d'une conjoncture relativement favorable, ce qui semble être le cas pour la plupart des communes jurassiennes pour l'année 2016.

Le Conseil Communal, pour sa première législature, s'était fixé différents objectifs.

L'un d'eux portait sur la réduction de l'important découvert au bilan (compte 190.10) qui se montait à fr. 3'475'115.67 au moment de la fusion. Cet objectif se réalise au terme du 4^{ème} exercice comptable.

Variation de fortune	Comptes 2016
Solde au 1 ^{er} janvier 2016 – cpte 190.10	1'273'864.57
Amortissements du découvert	- 905'239.68
Solde au 31 décembre 2016	368'625.89
Résultat 2016	377'236.57
Fortune nette au 31 décembre 2016	8'610.68

Le fait d'avoir pu amortir totalement le découvert, découle directement de la réalisation d'un autre objectif, celui de consolider une gestion saine qui implique la maîtrise des dépenses courantes et indispensables au bon fonctionnement de la municipalité.

Le Conseil communal fait preuve d'une extrême prudence dans l'analyse de la situation actuelle. Il tient à relever que les résultats très réjouissants des 4 derniers exercices comptables ont bénéficié de la conjonction de plusieurs effets, à savoir :

1. Des recettes fiscales supérieures à celles annoncées par les Services Cantonaux.
2. La maîtrise par les différents acteurs des dépenses courantes.
3. Le respect des dépenses budgétées.
4. Les apports de la péréquation financière.
5. L'apport du fonds de fusion dont la dernière tranche « tombe » en 2017.

Cet appel à une grande prudence pour les années à venir est renforcé par le fait que notre revenu fiscal harmonisé (RH) stagne ce qui rend notre commune tributaire de la péréquation financière.

Pour rappel : « Le revenu fiscal harmonisé (RH) équivaut au rendement net des recettes fiscales ordinaires, divisé par la quotité ordinaire de la commune et multiplié par la quotité ordinaire moyenne pondérée de l'ensemble des communes (1.983971754).

L'indice des ressources (IR) est égal, pour chaque commune, au rapport entre son revenu fiscal harmonisé (RH) par habitant et le revenu fiscal harmonisé moyen par habitant de l'ensemble des communes multiplié par 100 ».

D'autres éléments ajoutent de l'incertitude dans la planification de l'évolution future se sont les décisions politiques prises à l'échelon cantonal et fédéral.

1. Une diminution des recettes fiscales des Personnes Morales (constatée dès 2014).
2. La courbe ascendante des charges de l'aide sociale.
3. Le programme cantonal d'économie OPTI-MA, dont « l'effet neutre » pour les communes ne sera atteint qu'une fois toutes les mesures cantonales mises en route. Les premiers effets constatés représentent des charges pour les collectivités.

Fort de tous ces éléments, le Conseil Communal reste vigilant dans la gestion du quotidien tout en gardant au centre de ses préoccupations le bien-être des citoyennes et citoyens dans l'élaboration des projets futurs.

L'Exécutif remercie l'ensemble du personnel communal pour sa précieuse collaboration à ce résultat. Il remercie également le Conseil général qui a fait preuve de prudence dans ses décisions relatives à l'engagement de nouvelles dépenses.

Le Conseil communal, sur la base du préavis favorable de la Commission des finances et conformément aux recommandations de la Fiduciaire BDO, invite le Conseil général à accepter les comptes 2016 en votant l'arrêté s'y rapportant.

Bourgeoisies

La commune de Haute-Sorne, en tant que commune mixte, est chargée de gérer les biens bourgeois.

Les comptes des quatre bourgeoisies sont dressés de manière séparée.

Le Conseil communal a pris la décision, après avoir consulté le président de la commission de vérification des comptes, de confier la vérification des comptes bourgeois au même organe que celui qui effectue l'audit des comptes communaux. Aussi sur la durée d'une législature, les comptes de chaque bourgeoisie seront révisés une fois par un organe externe.

Pour les comptes de l'année 2016, se sont ceux de la bourgeoisie de Bassecourt qui ont été vérifiés par la fiduciaire.

Les comptes forestiers des quatre entités bourgeoises présentent un déficit de fonctionnement. Nous pouvons constater que, tout comme les 3 exercices précédents, les produits des ventes de bois couvrent de justesse les frais d'abattage et de façonnage. De ce fait, aucun excédent de recette n'est dégagé pour permettre de financer les autres charges liées à la gestion forestière.

Les découverts forestiers sont, selon le décret sur la gestion financière de communes, portés à charge du compte de fonctionnement général.

A relever que contrairement à une année comptable qui court du 1^{er} janvier au 31 décembre, l'année forestière débute le 1^{er} septembre et se termine le 31 août.

Bourgeoisie de Bassecourt

Les comptes présentent un excédent de charges alors que le budget prévoyait un excédent de produits. Le décompte final des impôts relatifs à l'exercice 2015, les acomptes 2016 et un déficit forestier supérieur aux prévisions en sont les principales raisons.

Bourgeoisie de Courfaivre

Les comptes présentent un excédent de produits légèrement inférieur à celui porté au budget.

Bourgeoisie de Glovelier

Les comptes affichent un excédent de produits alors que le budget tablait sur un excédent de charges. Cette situation est le résultat de trois éléments distincts qui n'étaient pas prévus au budget de fonctionnement. Deux se rapportent à des revenus supplémentaires provenant des redevances d'exploitation de la carrière de la Morée ainsi que du produit de la vente d'un terrain. Le troisième est une charge, prévue au budget d'investissement, qui a été assumée par le compte de fonctionnement.

Bourgeoisie de Soulce : excédent de produits supérieur à celui prévu au budget. Il s'explique par le déficit de l'exploitation forestière moins important que prévu.

Le Conseil communal, sur la base du préavis favorable de la Commission des finances et conformément aux recommandations de la Fiduciaire BDO et de la Commission de vérification des comptes, invite le Conseil général à accepter les comptes 2016 des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Bernard Vallat

Le secrétaire

Michel Guerdat

Haute-Sorne, le 29 mai 2017